

BILAN 2024 DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

LE BILAN EST ÉLABORÉ À PARTIR DES DONNÉES DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION EXTERNE ET INTERNE DES TRAVAILLEURS ENREGISTRÉS DANS LE SYSTÈME SISERI

EFFECTIF SUIVI EN 2024

Le bilan de la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants concerne les travailleurs dans les activités civiles ou militaires (domaines médical, dentaire et vétérinaire, nucléaire, industriel et de la recherche) et les travailleurs exposés à la radioactivité naturelle (rayonnements cosmiques, radon, etc.).

Seuls les travailleurs bénéficiant d'une surveillance dosimétrique individuelle (SDI)^(a) sont suivis dans SISERI en 2024



248 814

TRAVAILLEURS SUIVIS EN 2024

(a) Travailleurs classés en catégorie A ou B, ceux susceptibles d'être exposés à une dose efficace liée au radon de plus de 6 mSv, et ceux intervenants en situation d'urgence radiologique affectés au groupe 1 ou 2.

BAISSE DE L'EFFECTIF SUIVI PAR RAPPORT À 2023^(b)



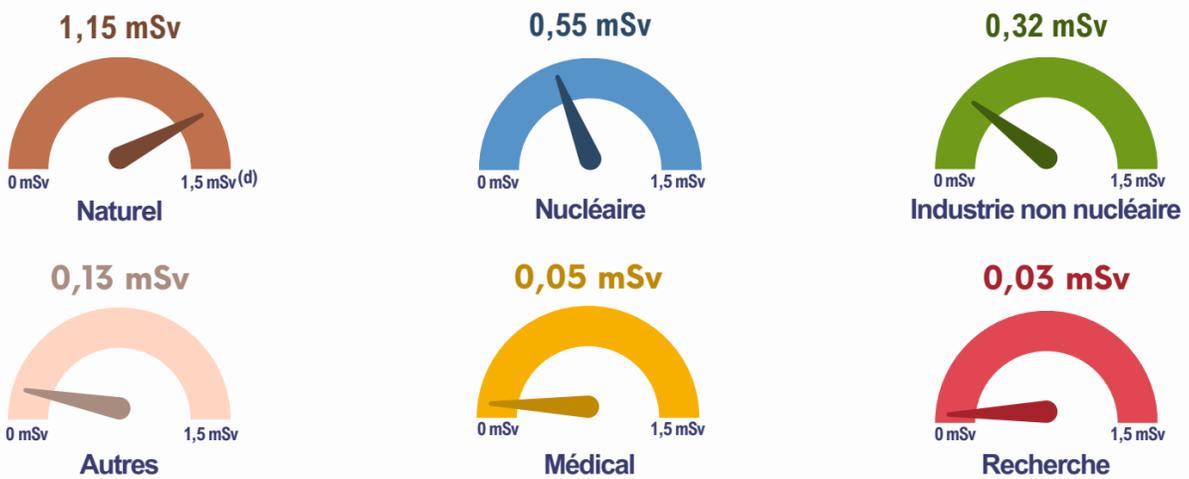
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE :

	Médical	114 435	▼ -14%
	Nucléaire	89 732	▲ +9%
	Industrie non nucléaire	9 129	▼ -14%
	Recherche	6 432	▼ -11%
	Naturel	24 184	▲ +14%
	Autres	4 902	▲ +19%

(b) Seuls les travailleurs qui bénéficiaient d'une SDI en 2023 sont pris en compte dans cette comparaison.

BILAN DES EXPOSITIONS

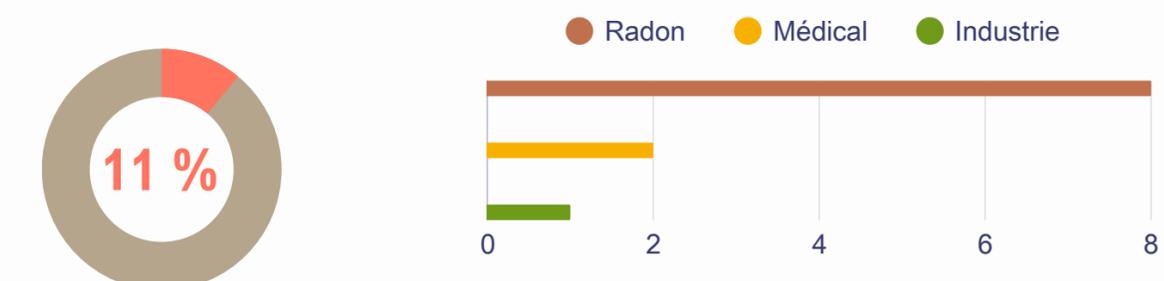
DOSE EFFICACE ANNUELLE MOYENNE PAR DOMAINE D'ACTIVITE^(c)



(c) La répartition suit un ordre allant du domaine où les travailleurs sont en moyenne les plus exposés (exposition à la radioactivité naturelle) vers celui où ils le sont le moins (recherche et enseignement).

(d) Valeur de dose efficace, ne représentant pas un seuil réglementaire particulier.

BILAN DES NIVEAUX D'EXPOSITION



(e) Valeur limite d'exposition professionnelle fixée par le code du travail.

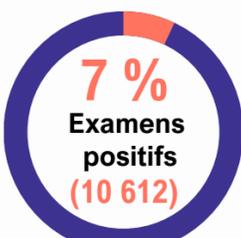
EXPOSITIONS INTERNES

La surveillance de l'exposition interne concerne les travailleurs amenés à travailler en présence de sources non scellées et susceptibles d'incorporer des substances radioactives par inhalation, par pénétration transcutanée, par blessure, voire par ingestion. Cela ne concerne pas les expositions à la radioactivité naturelle.

SURVEILLANCE DE ROUTINE

La surveillance de routine a pour but principal de vérifier que les travailleurs ne sont pas contaminés dans les conditions normales de travail.

161 894 EXAMENS | **58 229** TRAVAILLEURS



- 32 % baisse du nombre d'examens par rapport à 2023^(f)

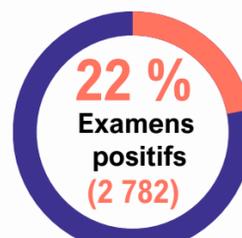
hausse du nombre d'examens positifs (0,6 % en 2023)

(f) Baisse due à l'absence dans SISERI des examens effectués sur prélèvements nasaux.

SURVEILLANCE SPÉCIALE

La surveillance de routine est complétée par une surveillance spéciale lorsqu'un événement particulier, avec suspicion de contamination, survient au cours des activités.

12 650 EXAMENS | **3 274** TRAVAILLEURS



93 % des examens ont été enregistrés dans le domaine nucléaire (89 % en 2023).

hausse du nombre d'examens positifs (17 % en 2023)

